



Les avocats du professeur Maurice Kamto ont affirmé hier lors de l'audience, que le tribunal militaire de Yaoundé est incompétent pour juger les leaders et nombreux autres partisans du mouvement pour la Renaissance du Cameroun. Ils ont d'ailleurs affirmé que l'affaire ne pouvait être entendue que dans un tribunal civil.

Tout au long de l'audience, Maurice Kamto et son équipe d'avocats ont insisté sur le fait que le tribunal militaire est incompétent pour juger des civils, ce qui a obligé le juge à renvoyer l'audience à une date qui n'a pas encore été annoncée.

Avant de clore l'affaire, le juge a chargé les avocats de la défense de produire des preuves à l'appui de leurs affirmations par écrit, citant notamment les dispositions de la loi qui interdisent au tribunal militaire de juger des civils.

Rappelons que Maurice Kamto et environ 200 membres du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun sont derrière les barreaux depuis leur arrestation le mois dernier pour avoir organisé et participé à une manifestation le 26 janvier dans certaines villes du Cameroun et dans la diaspora.